

CAPACITE DE HALLAGE SUR LE COTE DE L'EQUIPEMENT

SR 50

(x 1000 kg)

xxx Les capacités figurant dans ces cases sont basées sur ma résistance structurale

xxx Les capacités figurant dans ces cases sont basées sur la stabilité et ne dépassent pas 80% de stabilité

Ce tableau s'applique lorsque l'on travaille sur des bases solides

AU DESSUS DES STABILISATEURS AVANTS

STABILISATEUR 3 SECTIONS

